

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TEL 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 22 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 22 mars à 20 heures 30 mn, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2018

Etaient présents : Mr Dominique PERRIER, Mme Renée-Claire MENOIRE, Mr Grégory QUINTANE, Mr Serge COUDERT, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mr TREMOUILLE Joël, Mme Josy MARTIN, Mme MARBOT Dominique.

est nommé secrétaire de séance : Mr Serge COUDERT

Absents excusés :

Mme Véronique COELHO

Mr Mathieu FREYSSINEL

Procuration de Mr Mathieu FREYSSINEL à Mme Dominique MARBOT



Ouverture de la Séance à 20h30.

Approbation du Compte-rendu du 16 février 2017 : approuvé après avoir modifié le paragraphe sur les rythmes scolaires 2018/2019 comme suit :

- 6 personnes proposent de maintenir la situation actuelle
- 2 personnes souhaitent les rythmes scolaires sur 4 jours
- 1 personne s'abstient.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mr Dominique PERRIER, Maire quitte la salle.

Mme Renée-Claire MENOIRE, 1^{ère} Adjointe présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur PERRIER Dominique, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 264 296.82 €

Recettes : 294 980.17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 155 192.77 €

Recettes : 91 554.86 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 30 683.35 €

Résultat antérieur : 97 696.47 €

Total à affecter : 128 379.82 €

Adopté à l'unanimité

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, dressé par Mr PLENERT, Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Payeur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et d'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant que le Compte de Gestion de Monsieur PLENERT Jean-Christophe ne laisse apparaître aucune erreur.

- Monsieur Le Maire déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier Payeur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

3 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de reconduire les taux d'imposition 2017 pour 2018, soit :

- Taxe d'habitation 13.59 %
- Taxe foncière (bâti) 16.45 %
- Taxe foncière (non bâti) 118.09 %

Coefficient de variation proportionnelle : 1.000000

Produit fiscal attendu	:	115 843 €
Total des allocations compensatrices	:	9 561 €
Produit prévisionnel total	:	125 404 €

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 344 140.42 € - Recettes : 344 140.42 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 273 194.40 € - Recettes : 273 194.40 €

Adopté à l'unanimité

5 – OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX située dans le village de Bonneval

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la faveur de la réfection de la conduite d'eau potable par la SAUR, dans un souci de coordination des travaux, des gaines pour l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques ont été enfouies.

Il s'agit maintenant de valider la convention pour raccorder en souterrain les réseaux d'électrification et de téléphonie des particuliers.

La Convention devant être signée entre la F.D.E.E. de la Corrèze et la Commune de Puy d'Arnac engagera le financement par la Commune d'un reste à charge de 5610,89 € T.T.C.

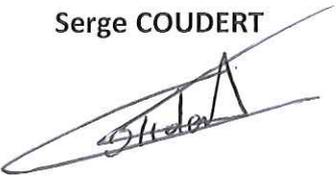
Adopté à l'unanimité.

L'Assemblée lève la séance à 00h15

Fait à Puy d'Arnac le 27 mars 2018

Le Secrétaire de Séance

Serge COUDERT



Le Maire

Dominique PERRIER



